

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Afin que l'année se déroule dans les meilleures conditions, nous vous invitons à lire attentivement, le cas échéant AVEC VOS ENFANTS, le règlement intérieur ci-dessous et à vous engager ENSEMBLE à le respecter.

J.A.M. propose aux enfants à partir de 4 ans, aux ados et aux adultes, des activités éducatives et ludiques.

Celles-ci visent à contribuer au développement et à l'épanouissement de chacun dans le respect et l'écoute de l'autre. En inscrivant votre enfant et/ou vous-mêmes aux ateliers d'anglais, vous adhérez au projet éducatif et pédagogique de l'association J.A.M. ainsi qu'à son fonctionnement interne.

INSCRIPTION ET ADMISSION

ATELIER D'ANGLAIS

L'inscription aux ateliers d'anglais est ANNUELLE.

Pour l'atelier découverte gratuit, il vous faudra vous inscrire en remplissant les documents et en vous acquittant du règlement total de l'année SOIT EN UN SEUL CHEQUE SOIT EN 3 CHEQUES (correspondant à chaque trimestre) Suite à celui-ci, l'adhérent pourra poursuivre ou non son année. Toute année commencée après l'atelier découverte est due et ne peut être annulée.

STAGE D'ANGLAIS

Pour les stages, l'inscription est matérialisée et confirmée par la remise des fiches de renseignements complétées, du règlement intérieur signé et du paiement.

Cette inscription est ferme.

Toute réservation annulée pendant la semaine précédant le stage est due et ne pourra être remboursée

→ dernier délai le dimanche minuit J-7.

(Hors conditions exceptionnelles ou si maladie, avec remise de justificatif, dans ce cas, 20% du montant initial sera retenu du remboursement)

LIEU

Tous les ateliers et stages se déroulent au 15 Rue Charles Dopter à Créon. Les élèves mineurs sont sous l'entière responsabilité de leurs parents avant et après les ateliers/stages.

Aucun enfant mineur ne sera autorisé à sortir seul sans une autorisation écrite préalable des parents.

Les enfants peuvent être amenés à sortir avec l'animateur. (pique-nique, jeux,...)

HORAIRES

Vous inscrivez votre enfant à un atelier/stage dont l'heure et le jour ont été définis sur la fiche d'inscription. Toute demande de changement doit être notifiée par écrit. L'Association tentera d'y répondre au mieux et au plus tôt.

Nous ne prenons pas en charge les enfants avant ou après l'heure du début des ateliers/stages.

ASSIDUITÉ

Afin que les enseignements dispensés portent leurs fruits, une fréquentation régulière et sans retard est souhaitée

RÈGLES DE SAVOIR-VIVRE

Tous les adhérents à l'association s'engagent à se respecter les uns les autres. Aucune violence verbale et/ou physique ne sera tolérée. Le cas échéant, l'enfant et/ou ses parents seront convoqués et une solution médiatrice trouvée ensemble. Enfants, parents et intervenants peuvent demander une entrevue à tout moment de l'année/du stage si l'un d'entre eux rencontrait une difficulté. Si aucune solution n'était trouvée, se référer aux statuts.

Les parents pourront venir chercher leurs enfants dans le local en patientant dans l'entrée si l'atelier n'est pas terminé.

Il est demandé aux accompagnants de ne pas rester pendant la durée de l'atelier/du stage.

FONCTIONNEMENT

La prise de médicaments à l'Association JAM ne peut être qu'exceptionnelle c'est-à-dire qu'en cas de maladie grave ou chronique. Elle est soumise à la remise de l'ordonnance ainsi qu'à la signature d'une demande écrite des parents.

L'Association décline toute responsabilité en cas de perte et de détérioration de vos biens personnels.

SÉCURITÉ ET HYGIÈNE

Les animateurs se réservent le droit de refuser un enfant présentant un état maladif. (fièvre, diarrhée, maladie contagieuse, etc.).

VACANCES

Les ateliers se déroulent toutes les semaines en périodes scolaires.

Les ateliers du samedi 1 samedi par mois.

Les stages pendant les vacances scolaires.

Date + signatures du (des) représentant(s) légal(aux) :
et du (des) enfant(s) :